

Interview du Pr Jamal Taoufik

Directeur du médicament et de la pharmacie



“La DMP met les bouchées doubles pour accompagner le secteur”

*Propos recueillis le 24 mai 2019
par Abderrahim Derraji*

Pharmacie.ma : Cela fait presque 9 mois que vous êtes à la tête de la Direction du médicament et de la pharmacie, où en êtes-vous?

P^r Jamal Taoufik : J'ai été nommé directeur du médicament et de la pharmacie (DMP) sur la base de trois objectifs à atteindre : Redémarrer la DMP et la remettre sur les rails, assainir au sens large du terme le secteur pharmaceutique et créer l'Agence marocaine du médicament et des produits de santé tout en assurant la sécurité des citoyens vis à vis des produits de santé.

Pour ce qui est du premier objectif, le redressement de la DMP a constitué pour moi une vraie priorité. À mon arrivée à cette Direction, j'ai trouvé une structure administrative à l'arrêt, seules les affaires courantes étaient traitées. Ceci ne signifie nullement qu'il n'y avait pas de travail. Bien au contraire, il y avait énormément de travail effectué pour pouvoir répondre aux attentes d'un secteur important qui compte un grand nombre d'intervenants et d'opérateurs.

Mon rôle a consisté à mobiliser les ressources humaines de la DMP en les impliquant à travailler en équipe dans des projets communs. J'ai eu également à rétablir la confiance qui a été mise à mal par le manque de reconnaissance et le dénigrement systématique.

La DMP assure des prestations à tous les intervenants du secteur du médicament et autres produits de santé, notamment les dispositifs médicaux, les produits cosmétiques, les compléments alimentaires et les réactifs. La multiplicité de ces intervenants génère une masse de travail colossale. Nous sommes à longueur de journée "écrasés" par l'accomplissement des tâches quotidiennes. Ceci ne nous a pas empêchés d'améliorer et de simplifier les procédures en vigueur. Et même s'il y a encore des procédures qui gagneraient à être allégées, je peux vous dire

que les choses vont bon train. Nous avons pu créer une vraie dynamique au sein de la DMP qui s'est positivement répercutée sur la productivité de ce département.

En ce qui concerne l'assainissement, il y a des modifications à apporter et des restructurations à mettre en place au niveau de cette Direction et au niveau de toutes les composantes du secteur qui vit actuellement une crise profonde.

On ne peut pas nier les acquis de ce secteur dont les plus importants sont la qualité du médicament et la maîtrise de son circuit de distribution. Mais on ne peut pas non plus nier le fait que ce secteur se caractérise par certaines vulnérabilités, à l'image des pharmacies d'officine dont le nombre est deux fois plus important qu'il n'en faut.

Certes, ce nombre élevé est une chance puisqu'il permet à toutes les régions du Royaume de disposer de vrais espaces de santé, y compris là où n'existent ni médecins, ni centres de santé. Mais ce nombre élevé d'officinaux est en grande partie responsable de leurs difficultés économiques actuelles.

À côté de cette situation, nous avons également constaté qu'il y a beaucoup de laisser-aller. J'ai aujourd'hui quatre inspecteurs pour tout ce secteur ce qui explique les dérives auxquelles nous assistons. Des médicaments ont commencé à alimenter les marchés parallèles, ce qui ne peut être toléré en raison des menaces que ce trafic fait planer sur la santé de nos concitoyens.

Pour apporter des solutions aux différents problèmes qui affectent le secteur, j'ai reçu toutes les composantes de la profession. J'ai écouté leurs doléances et je leur ai exposé ma vision ainsi que les objectifs qui m'ont été fixés.

De son côté, Monsieur le ministre de la Santé a reçu au mois de décembre 2018 les représentants de la profession et a mis en place www.pharmacie.ma

une commission. Celle-ci s'est scindée en trois sous-commissions thématiques. La première sous-commission a été chargée des textes de loi, la seconde s'est attelée au dossier économique et du prix du médicament, quant à la troisième, elle s'est penchée sur l'assainissement du secteur.

Ces trois sous-commissions ont tenu de nombreuses réunions à la DMP et la synthèse de leurs propositions sera achevée avant la fin du mois de mai. Cette synthèse sera ensuite transmise à Monsieur le ministre de la Santé qui devrait réunir toutes les composantes de la profession pour discuter des mesures à mettre en place.

En ce qui concerne le circuit de distribution des médicaments, j'ai tenu une réunion, le 19 février à Rabat, avec tous pharmaciens responsables des établissements pharmaceutiques et avec tous les directeurs généraux. J'ai également tenu des réunions avec les membres du conseil de l'Ordre des pharmaciens fabricants et répartiteurs (COPFR) pour étudier avec eux, entre autres, la mise en place de mesures à même de garantir le respect du circuit du médicament.

Concrètement, une première circulaire a été adressée aux cliniques leur rappelant la nécessité de se conformer à la loi en facturant les médicaments au prix hospitalier. Deux autres circulaires sont également à la signature.

Je peux dire que les commissions ont fait du bon travail et l'assainissement suit son cours.

En corolaire, nous sommes en train de renforcer l'inspection. La régionalisation de celle-ci et la formation des inspecteurs sont des éléments clefs pour l'optimiser.

Le dernier objectif concerne la mise en place de l'Agence du médicament et des produits de santé. Je me suis engagé vis-à-vis

de Monsieur le ministre de la Santé à lui remettre le projet de l'Agence avant le 31 juillet prochain.

"mon projet prévoit la mise en place de l'Agence du médicament en 2020"

Pour ce faire, nous avons chargé une équipe de ce projet et nous tenons une réunion hebdomadaire pour travailler sur 3 axes :

Tout d'abord, l'élaboration d'un organigramme. Ce dernier a été élaboré et validé. Ensuite, il y a le cadre juridique qui va régir l'Agence. Un projet de texte de loi a été transmis hier à la Direction de la réglementation. Et pour finir, il y a le plaidoyer et l'étude de faisabilité. L'étude d'impact est en cours, et nous sommes en train d'évaluer le prix de revient de chacune des prestations assurées par la DMP.

Le projet sur lequel je me suis engagé comporte les trois objectifs que je viens d'énumérer avec un plan d'action précis et des mesures à mettre en place. Ce plan d'action comporte 88 mesures et je suis en train de le mettre à exécution selon un échéancier bien précis. À titre d'exemple, mon projet prévoit la mise en place de l'Agence du médicament en 2020 et je pense que cette échéance sera tenue.

Qu'en est-il des ressources humaines au sein de la DMP ?

Les 185 personnes que compte cette Direction font de l'excellent travail et je tiens à les féliciter. Seulement, on pourrait améliorer les performances de la DMP en revoyant cet effectif à la hausse à l'image des autres pays. À titre d'information, 4.000 salariés travaillent à l'Agence du médicament en Turquie, 2.000 au Nigeria et plus de 400 en Jordanie.

Les baisses des prix des médicaments continuent à se succéder ce qui impacte lourdement l'économie de la pharmacie. Qu'avez-vous à nous dire à ce sujet ?

Le décret de fixation des prix des médicaments est là et nous sommes tenus de l'appliquer à la lettre. Les prix continueront à être régulés par ce texte tant qu'il n'aura pas été modifié.

Parmi les points positifs, ce décret permet grâce au recours au Benchmark de garantir des prix en phase avec ceux pratiqués à l'international, ce qui n'était pas le cas avant 2013.

"Le ministre de la Santé envisage de faire des propositions pour que la prochaine Loi de finances exonère tous les médicaments essentiels de la TVA."

Au passage, je tiens à préciser que la Loi de finances 2019 a prévu des baisses de TVA qui ont concerné près de 600 spécialités pharmaceutiques. Il s'agit d'une mesure d'équité sociale. Ces baisses de 7% ont concerné les tranches T3 et T4 (médicaments onéreux) et les médicaments indiqués dans la prise en charge des méningites. Monsieur le ministre de la Santé envisage de faire des propositions pour que la prochaine Loi de finances exonère tous les médicaments essentiels de la TVA.

Dans leur pratique quotidienne, les pharmaciens doivent, de plus en plus, faire face à des pénuries de médicaments. Qu'avez-vous à nous dire à ce sujet ?

De plus en plus de rupture, je ne pense pas ! Les pénuries existent à l'échelle mondiale et pas seulement au Maroc. La dernière Commission parlementaire qui s'est penchée sur la rupture de stock en France a estimé le nombre de spécialités concernées par une rupture permanente à 400. Ces ruptures peuvent avoir plusieurs origines, à commencer



par la structure du circuit pharmaceutique qui est en pleine mutation. Il y a de plus en plus de concentration d'unités de production de principes actifs et de médicaments en Inde et en Chine. Cette concentration est associée à une désindustrialisation de beaucoup d'autres pays. La France par exemple, ne fabrique plus que 1 ou 2% de ses médicaments. Cette situation nous expose à des ruptures d'approvisionnement qui peuvent être d'une ampleur mondiale. En effet, si une usine fournit, à elle seule, tous les pays du monde, il ne faut pas s'étonner que la moindre avarie ou incident perturbe l'approvisionnement en médicaments de plusieurs pays à la fois. En d'autres termes, il y a des ruptures qui ne dépendent pas de nous.

Un grand nombre de médicaments dits matures et dont l'approvisionnement était assuré par des établissements pharmaceutiques multinationales ont été cédés à l'international.

Certaines ruptures d'approvisionnement s'expliquent par la structure même de l'industrie marocaine. Chaque laboratoire a un portefeuille très étoffé en produits. Ceci se répercute sur la disponibilité de ses références à un moment donné.

Pour remédier à ces ruptures, nous avons mis en place un observatoire qui les suit au jour le jour, en se basant sur les stocks déclarés par les fournisseurs à la DMP.

Nous sommes très vigilants, particulièrement quand il s'agit de produits vitaux ne disposant pas d'alternatives thérapeutiques. Dans pareil cas, on autorise les laboratoires à importer et nous accordons, à chaque fois que c'est nécessaire, des Autorisations temporaires d'utilisation (ATU) pour éviter, autant que possible, les ruptures de stock. Les pénuries sont souvent

surmédiatisées, mais en réalité ce phénomène n'affecte que moins de 5% des 7.000 médicaments commercialisés au Maroc. Je peux vous dire que nous ne

"le prix ne constitue pas une source de pénurie. Il s'agit de rumeurs infondées."

ménageons aucun effort pour que les produits vitaux soient toujours disponibles en quantité suffisante pour couvrir les besoins du marché marocain. Certains médias lient ces ruptures aux prix bas de certains médicaments. Je m'inscris en faux! En effet, seuls une soixantaine de médicaments ont fait l'objet de demande d'augmentation de prix. Parmi ces produits, 16 ont vu leur prix augmenté, 12 autres vont être traités ce mois-ci. Pour les produits restants, nous attendons des compléments d'information des laboratoires concernés. Donc, le prix ne constitue pas une source de pénurie. Il s'agit de rumeurs infondées.

Marrakech se prépare à accueillir la 20^e édition du Forum pharmaceutique international (FPI), quelle importance accordez-vous à cet événement?

Notre pays a un rôle naturel et une place importante à occuper en Afrique d'autant plus que dans le secteur pharmaceutique, nous sommes leaders dans beaucoup de domaines.

Le Maroc, grâce à l'engagement personnel de S.M. le Roi, est en train de reprendre la place naturelle qui lui sied au niveau du continent africain. Le domaine de la pharmacie ne peut pas rester en marge de la dynamique impulsée par notre Souverain. Des coopérations sont en train de voir le jour. Nous avons actuellement un projet pour assister quatre pays amis d'Afrique subsaharienne dans la mise en place de leur propre laboratoire de contrôle de médicaments ce qui va leur permettre de lutter efficacement

contre la contrefaçon. D'autres projets similaires vont également bientôt se concrétiser.

Au mois de février dernier nous avons accueilli à Marrakech le 2^{ème} Forum de la qualité du médicament en Afrique (AMQF). Ce Forum a réuni 37 directeurs des laboratoires de contrôle de médicament du continent. Et durant une semaine, nous avons travaillé ensemble sur la sécurisation de la qualité du médicament en Afrique. Des personnalités importantes et influentes de l'Union africaine ont pris part à ce conclave qui a été couronné de succès.

"Le Maroc, grâce à l'engagement personnel de S.M. le Roi, est en train de reprendre la place naturelle qui lui sied au niveau du continent africain."

Le FPI constitue également une vraie opportunité pour faire connaître notre pays et ses réalisations dans le domaine pharmaceutique aux 4.000 à 5.000 participants à cet événement d'envergure internationale. Ce Forum aura pour thème "Sécurité et qualité de l'acte pharmaceutique et de la biologie médicale" et sera organisé par l'Inter-Ordre des pharmaciens africains (IOPA), l'Intersyndicale des pharmaciens africains (ISPHARMA), l'Association des centrales d'achat des médicaments essentiels (ACAME) et les Directions de la pharmacie et du médicament.

Actuellement, il y a une vraie dynamique en Afrique avec en perspective la création de l'Agence africaine du médicament et d'autres opportunités à saisir. Notre pays ne peut rester en marge de cette dynamique et toutes les composantes du secteur doivent se mobiliser pour garantir la réussite de ce rendez-vous stratégique, capital pour le Royaume.